

## FICHE D'ECART

Fiche n°

1

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : ARCELORMITTAL

Site inspecté : FOS / MER

Date de l'inspection : 07 nov. 08

INSPECTION

Constat de l'Inspecteur :

A.P. 24 juillet 2007 - art 3.2.4. - annexe 2

IP est constaté des dépassements en poussière sur le mélangeur à l'agglomération.

Ecart aux dispositions de :

(Indiquer le référentiel réglementaire opposable)

A.P. du 24 juillet 2007. article 3.24.

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

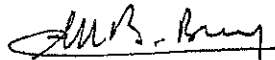
Signature de l'Inspecteur

  
T. ROUSSEAU  
J. FRANCOIS

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'Inspection

Représentant de l'exploitant

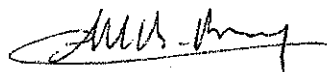
Fonction et Signature



B. BRUN Resp. ERT.

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Voir courrier DRIRE du 15/12/2008. (55 écart 1)



EXPLOITANT

## Suites susceptibles d'être données

Ecart levé Oui  Non

Proposition de mise en demeure Oui  Non

Proposition d'arrêté complémentaire Oui  Non

Commentaires :

L'Inspection le :

 Fiche soldée le :

DRIRE

### FICHE D'ECART

Fiche n°

2

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : ARCELORMITTAL

Site inspecté : FOS MER

Date de l'inspection: 07 NOV. 08

**Constat de l'Inspecteur :**

INSPECTION

Il a été constaté des émissions importantes de fumées à l'atmosphère lors de l'enfournement d'un des fours de la cokerie de part la mauvaise étanchéité du dit four (porte, teneur).

Il est demandé de remédier dans cet état de fait en sachant aussi parfaite que possible l'étanchéité des fours.


**Ecart aux dispositions de :**


(Indiquer le référentiel réglementaire opposable)

A.P. du 24 juillet 2007 - art. 4.2

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

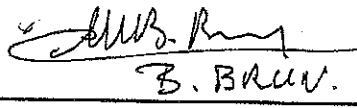
Signature de l'Inspecteur

  
T. ROUSSEAU

  
J. FRANÇOIS

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

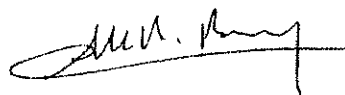
Représentant de l'exploitant  
Fonction et Signature

  
B. BAUM. Resp. Env. Prod. Indust.

**Commentaires et réponses de l'exploitant :** (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

EXPLOITANT

Voir courrier DRIRE du 15/12/2008 (5'écart n°2)



**Suites susceptibles d'être données**

Ecart levé Oui  Non   
 Proposition de mise en demeure Oui  Non   
 Proposition d'arrêté complémentaire Oui  Non

Commentaires :

L'inspection le :

Fiche soldée le :

DRIRE